

Par E-Mail : dsjs@fr.ch

Direction de la sécurité, le la justice et du sport
(DSJS)
Grand Rue 27
1701 Fribourg

Fribourg, le 18 juin 2025

**V. réf.: LVID – Avant-projet de loi modifiant la loi sur la vidéosurveillance
Prise de position Le Centre**

Monsieur le Conseiller d'Etat directeur,
Mesdames et Messieurs,

Le Centre vous remercie de le consulter au sujet de l'Avant-projet de loi (abrégé AP) citée sous rubrique.

La législation cantonale (cf art. 120 al. 2 let. a LMob et art. 53 al. 1 RMob) entrée en vigueur au 1er janvier 2023 introduit comme nouvelle exigence la pose d'un tableau informatif indiquant en temps réel le nombre de places disponibles, cela pour les parkings à usage public d'au moins 40 places.

Dans certaines configurations locales, notamment pour les parkings en plein air situé dans les centres-villes, la seule solution possible consiste en l'installation de caméras de vidéosurveillance destinées aux systèmes de guidage de parking. La loi sur la vidéosurveillance, dans sa version actuelle, ne permet pas le développement de ce genre d'installations. La motion SENTI/MORAND acceptée le 22 mai 2024 par le Grand Conseil à une très large majorité de ses membres (92 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention) tend à pallier ce manquement.

Le Centre salue la proposition de loi (art. 3 al. 1a nouveau AP) qui permet l'installation et l'exploitation de vidéosurveillance sans enregistrement à des fins de gestion des infrastructures publiques par les organes publics : il souligne que cette proposition est issue d'un groupe de travail et a été élaborée en étroite collaboration avec l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation.

Le Centre salue également la proposition faite accessoirement, mais ô combien judicieuse, d'assouplir la finalité de la vidéosurveillance (art. 3 al. 1 et art. 3 al. 1a nouveau AP) avec l'introduction d'une solution alternative et non plus cumulative : ainsi par exemple, l'installation et l'exploitation de vidéosurveillance dans une déchetterie pourra avoir un but de prévention uniquement, non plus cumulé avec un but de répression.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente prise de position et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat directeur, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Centre Fribourg

Francine Defferrard
Députée
026 309 20 60

Bruno Boschung
Secrétaire Politique
079 232 70 30